

# Exemples de remboursement

## Régime complémentaire frais médicaux



### ESSENTIO HOSPI 1

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2025** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels. Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>				
<b>FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER</b> En court séjour	<b>20 €</b> Tarif réglementaire	<b>0 €</b>	<b>20 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b> Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>434 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>78,34 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>107,96 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b> Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>473 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>78,34 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>146,96 €</b>

\* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

<sup>(1)</sup> Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

**DPTAM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

**APICIL MUTUELLE**

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité.  
Inscrite au répertoire SIRENE N° 302 927 553

TSA 95568  
69501 LYON CEDEX 03  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)

## Exemples de remboursement

### Régime complémentaire frais médicaux



#### ESSENTIO HOSPI 2

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2025** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels. Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>				
<b>FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER</b>				
En court séjour	<b>20 €</b> Tarif réglementaire	<b>0 €</b>	<b>20 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b>				
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>434 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>186,30 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>0 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b>				
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>473 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>159,85 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>65,45 €</b>

\* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

<sup>(1)</sup> Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

**DPTAM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

**APICIL MUTUELLE**

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité.  
Inscrite au répertoire SIRENE N° 302 927 553

TSA 95568  
69501 LYON CEDEX 03  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)

## Exemples de remboursement

### Régime complémentaire frais médicaux



#### ESSENTIO HOSPI 3

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2025** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels. Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>				
<b>FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER</b> En court séjour	<b>20 €</b> Tarif réglementaire	<b>0 €</b>	<b>20 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b> Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>434 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>186,30 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>0 €</b>
<b>OPÉRATION DE LA CATARACTE <sup>(1)</sup></b> Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	<b>473 €</b> Prix moyen national de l'acte <sup>(1)</sup>	<b>247,70 €</b> (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>225,30 €</b> (y compris 24 € participation forfaitaire acte lourd)	<b>0 €</b>

\* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

<sup>(1)</sup> Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

**DPTAM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

**APICIL MUTUELLE**

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité.  
Inscrite au répertoire SIRENE N° 302 927 553

TSA 95568  
69501 LYON CEDEX 03  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)